



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

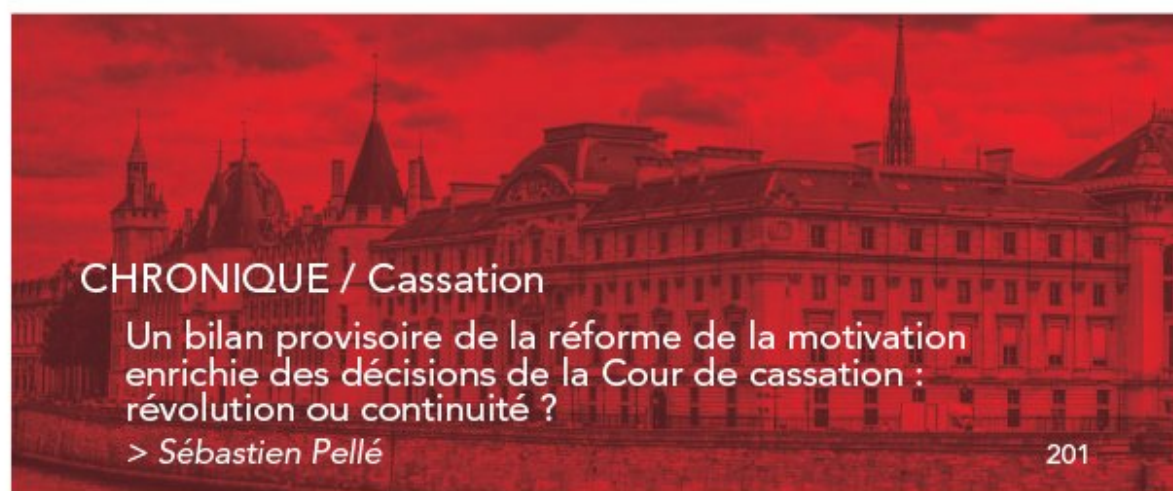
Revue des sommaires

Jeudi 5 février 2026

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
5 février 2026
n° 5 / 8114^e
pages 193 à 240



CHRONIQUE / Cassation

Un bilan provisoire de la réforme de la motivation enrichie des décisions de la Cour de cassation : révolution ou continuité ?

> Sébastien Pellé

201

ÉDITORIAL

193 Légiférer sans faire de droit, *Joseph Morin*

ACTUALITÉS

- 196 Marque (nullité) : portée de la loi « Pacte » du 24 mai 2019
- 197 Responsabilité contractuelle (chauffagiste) : installation et réparation d'une chaudière
- 197 Violence conjugale (concubin) : portée de la circonstance aggravante
- 197 Presse (internet) : exercice du droit de réponse
- 198 Avocat (formation) : dispense bénéficiant aux juristes d'entreprise

POINT DE VUE

- 199 L'écoblanchiment, un délit interprété de façon par trop extensive, À propos du jugement rendu par le tribunal judiciaire de Paris le 23 octobre 2025, *Noëlle Lenoir*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 206 **Panorama** : Droit des étrangers et de la nationalité, *Marie-Laure Basilien-Gainche, Olivera Boskovic, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot*
- 221 **Notes** : Un nouvel abus, note sous *Com. 26 nov. 2025, Jean-Baptiste Barbiéri*
- 228 Retour sur la sanction civile du déblocage anticipé des fonds en matière de crédit à la consommation : une nullité insusceptible de confirmation, note sous *Civ. 1^{re}, 5 nov. 2025, Jean-Denis Pellier*
- 235 La Cour européenne des droits de l'homme prudente praticienne de la justice climatique, note sous *CEDH 28 oct. 2025, Séverine Nadaud et Jean-Pierre Marguénaud*

ENTRETIEN

- 240 Nolwenn Duclos – La « République fédérale à la française », une fausse bonne idée ?

322605



Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

Tél. rédaction 0786620357
recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARUT
10 place des Vosges - 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HELENE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BENABENT, NICOLAS DUBAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MEXLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZE-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMIEL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Etranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Joseph Morin

193

Légiférer sans faire de droit



ACTUALITÉS

196

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Concurrence déloyale (sanction) :

interdiction d'exercer une activité,

Com. 28 janv. 2026

Propriété intellectuelle

Marque (nullité) :

portée de la loi « Pacte » du 24 mai 2019,

Com. 28 janv. 2026

196

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité contractuelle :

organisateur d'une manifestation sportive,

Ch. 1^{re}, 28 janv. 2026

Responsabilité contractuelle (chauffagiste) :

installation et réparation d'une chaudière,

Ch. 1^{re}, 28 janv. 2026

197

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (dépôt de garantie) :

montant de l'indemnité d'occupation,

Ch. 3^e, 29 janv. 2026

Bail rural (indivision) :

opposabilité de la donation des droits indivis,

Ch. 3^e, 29 janv. 2026

198

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Violence conjugale (concubin) :

portée de la circonstance aggravante,

Crim. 28 janv. 2026

Presse et communication

Presse (Internet) :

exercice du droit de réponse,

Ch. 1^{re}, 28 janv. 2026

198

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (formation) :

dispense bénéficiant aux juristes d'entreprise,

Ch. 1^{re}, 28 janv. 2026



POINT DE VUE

199

L'écoblanchiment, un délit interprété de façon par trop extensive. À propos du jugement rendu par le tribunal judiciaire de Paris le 23 octobre 2025 par Noëlle Lenoir



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

201

Un bilan provisoire de la réforme de la motivation enrichie des décisions de la Cour de cassation : révolution ou continuité ?
par Sébastien Pellé

PANORAMA

206

Droit des étrangers et de la nationalité décembre 2024 – décembre 2025
par Marie-Laure Basilien-Gainche,
Olivera Boskovic, Fabienne Jault-Seseke,
Natalie Joubert et Karine Parrot

NOTES

221

Un nouvel abus,
note sous Com. 26 nov. 2025
par Jean-Baptiste Barbiéri

228

Retour sur la sanction civile du déblocage anticipé des fonds en matière de crédit à la consommation : une nullité insusceptible de confirmation,
note sous Civ. 1^{re}, 5 nov. 2025
par Jean-Denis Pellier

235

La Cour européenne des droits de l'homme prudente praticienne de la justice climatique,
note sous CEDH 28 oct. 2025
par Séverine Nadaud et Jean-Pierre Marguénaud



ENTRETIEN

240

Nolwenn Duclos – La « République fédérale à la française », une fausse bonne idée ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).



JURISPRUDENCE

Sociétés en général

La fraude n'est pas une faute
séparable des fonctions
Com. 26 novembre 2025,
note Jean-Baptiste Barbiéri p. 96

Cession d'actions

Variations sur l'article 1592
du code civil appliqué
à une cession d'actions
échelonnée dans le temps
Com. 28 mai 2025,
note Samuel François p. 100

Droit des sociétés cotées

La Cour de cassation définit
le contrôle de fait au sens
de l'article L. 233-3, I, 3°,
du code de commerce
Com. 28 novembre 2025,
note Dominique Schmidt p. 106

Droit pénal des sociétés

L'extension du principe
de transfert de la responsabilité
pénale en cas de fusion
des universités
Crim. 12 novembre 2025,
note Haritini Matsopoulou p. 113

Droit social et sociétés

L'inéligibilité d'un gérant
de SARL
Soc. 19 novembre 2025,
note Franck Petit p. 120



Lefebvre Dalloz

REVUE DES SOCIÉTÉS

Février 2026 - n° 2

ÉTUDES

La régularisation en droit
des sociétés
Bruno Dondero p. 75

Le décret n° 2025-1198
du 11 décembre 2025 complétant
la loi « Attractivité »
Alain Couret p. 91

CHRONIQUES

Chronique de droit européen
des sociétés
_ Nouvelles directives « CSRD » et
« Vigilance » : terminus de l'omnibus
et recul de la durabilité
Benoit Lecourt p. 123

REVUE DES SOCIÉTÉS

Directrice /

Isabelle Urbain-Parleani
Professeur à l'université de Paris ; CEDAG EA (1516)

Rédacteur en chef /

Pierre-Henri Conac
Professeur à l'université du Luxembourg

Secrétaire générale de la rédaction /

Bénédicte François
Professeure à l'université Paris Est-Créteil (UPEC)

Anciens directeurs /

Yves Guyon
Professeur émérite de l'université de Paris I
(Panthéon-Sorbonne)
Directeur de 1986 à 2003

Jean Hémard
Professeur émérite de l'université de droit,
d'économie et de sciences sociale de Paris.
Directeur de 1969 à 1985

Fondateur /

A. Vavasour
Fondateur en 1883

Directeur de la publication
Julien Tanguy,
Représentant permanent de Lefebvre Sarrut

Directrice des éditions
Caroline Delesalle Sordet

Directrice de la rédaction « Affaires »
Maya Collard Vandeveld

Secrétaire général adjoint de la rédaction
Pascal Pisoni

Rédactrice en chef technique adjointe
Claire Marazzato, 01 40 64 54 86

Secrétaire de rédaction unique
Adeline Venkatapen, 01 40 64 53 24

Directrice de la Production éditoriale
Anne-Laure Chaumeil Mennessiez

Directeur artistique
Patrick Verdon

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ
Revue mensuelle (11 numéros par an)

Directrice des abonnements :
Alexandra Doray

Responsable relations clients :
Corinne Routier

Tour Lefebvre Dalloz - 10 place des Vosges -
CS 90358 - 92072 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 83 10 10 10
src@dalloz.fr

Prix de l'abonnement 2026 (1 an)

Tarif : 642 € HT (770,40 TTC)
Export : 772,01 € HT (788,22 TTC)

Comité scientifique /

Pierre Bézard
Président honoraire de la Chambre
commerciale, financière
et économique de la Cour de cassation

Jean-François Barbiéri
Professeur au CDA (Toulouse-I) et au CREOP
(Université de Limoges)

Bernard Bouloc
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne
(Paris I)

Alain Couret
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne
(Paris I)

Jean-Jacques Daigre
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne
(Paris I)

Michel Germain
Professeur à l'université Panthéon-Assas
(Paris II)

Paul Le Cannu
Professeur émérite à l'École de droit de la
Sorbonne (Paris I)

Benoît Lecourt
Professeur de droit privé à l'université Paris
Nanterre ; Membre du centre de droit civil
des affaires et du contentieux économique
(CEDCACE)

Hervé Le Nabsasque
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne
(Paris I)

Jean-Pierre Mattout
Professeur associé à l'université
Panthéon-Assas (Paris II) ;
Avocat associé

Philippe Merle
Professeur à l'université Panthéon-Assas
(Paris II)

Jacques Mestre
Doyen de la Faculté de droit d'Aix-Marseille

Didier Poracchia
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne
(Paris I)

Bernard Saintourens
Professeur à l'université de Bordeaux

François Terré
Professeur émérite de l'université de droit,
d'économie et de sciences sociale de Paris ;
Membre de l'Institut

Daniel Tricot
Président honoraire de la Chambre
commerciale, financière et économique
de la Cour de cassation

ISSN 0242 - 5424
N° CPPAP
1027 T 82166

Imprimerie Chirat
744 rue de Sainte-
Colombe - 42540
Saint-Just-la-Pendue

Dépôt légal :
Février 2026

EDITIONS DALLOZ
Société par actions simplifiée
au capital de 3 956 040 euros
Siège social :
10 place des Vosges - CS
90358 - 92072 Paris La Défense
Cedex

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE : 5811 Z

TVA : FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut
La reproduction, même partielle,
de tout élément publié dans la revue
est interdite.

La correspondance concernant
la rédaction doit être adressée à :
Monsieur Pierre-Henri Conac,
rédacteur en chef de la Revue des
sociétés, par e-mail : revsoc@dalloz.fr
Les articles de doctrine adressés
à la Revue des sociétés ne doivent pas dépas-
ser 70 000 signes (notes de bas de pages
comprises, espaces non comprises).
Seule la publication vaut acceptation.



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t



Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

N° 2 - Février 2026 / **SOMMAIRE****Actualités** 70

par Bénédicte François et Benjamin Jeudi

Études 75**La régularisation en droit des sociétés**

Bruno Dondero 75

Le décret n° 2025-1198 du 11 décembre 2025 complétant la loi « Attractivité »

Alain Couret 91

Jurisprudence 96**Sociétés en général**

La fraude n'est pas une faute séparable des fonctions

Note sous Com. 26 nov. 2025

note Jean-Baptiste Barbiéri 96

Cession d'actions

Variations sur l'article 1592 du code civil appliqué à une cession d'actions échelonnée dans le temps

Note sous Com. 28 mai 2025

note Samuel François 100

Droit des sociétés cotées

La Cour de cassation définit le contrôle de fait au sens de l'article L. 233-3, I, 3°, du code de commerce

Note sous Com. 28 nov. 2025

note Dominique Schmidt 106

Droit procédural et sociétés

Pas de délai de placement pour une assignation en référé rétractation devant le tribunal de commerce

Note sous Civ. 2^e, 22 mai 2025

note Kyum Lee et Antoine Negroni 109

Droit pénal des sociétés

L'extension du principe de transfert de la responsabilité pénale en cas de fusion des universités

Note sous Crim. 12 nov. 2025

note Haritini Matsopoulou 113

Droit social et sociétés

L'inéligibilité d'un gérant de SARL

Note sous Soc. 19 nov. 2025

note Franck Petit 120

Chronique de droit européen des sociétés 123

par Benoit Lecourt

À la une

Victoire sur tapis vert de la responsabilité du fait d'une balle de squash... ou de la raquette qui l'a projetée

note par Quentin LE PLUARD et Maxime PÉRON
sous Cass. 2^e civ., 27 nov. 2025

La Cour de cassation retient la responsabilité individuelle d'un joueur sur le fondement de l'article 1242 du Code civil pour un dommage survenu lors d'une partie de squash, dès lors qu'il exerçait seul les pouvoirs d'usage, de contrôle et de direction sur la raquette ayant projeté la balle à l'origine du dommage.



© Westend61_AdobeStock

Actualité

« Il faut réenchanter cette profession formidable »

entretien avec HUBERT DE BOISSE
et Florence WISHER

Technique

Régime TVA des locations parahôtelières

par Antoine BOUTET-MANGON

Doctrines

L'organisation conventionnelle de la preuve : entre autonomie contractuelle et exigences du procès équitable

étude par Harouna SAWADOGO

Actes de colloque

Les Ateliers des voies d'exécution

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Agrégée des facultés de droit, directrice du département Droit
de l'École de droit de Sciences Po Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Corinne BLÉRY, Thibault GOJJON-BETHAN, Thomas Habu GROUD, Florence GUERRE, Marilyn GUEZ, Harold HERMAN, Nicolas HOFFSCHIR, Mehdi KEBIR, Ludovic LAUVERGNAT, Lucie MAYER, Vincent ORIF, Martin PLISSONNIER et Alexandre VICTOROFF



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense

92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuiltable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuiltable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,

sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL486m0 ■ Rentrée du TJ de Paris : l'État de droit encore et toujours 3

GPL486f5 ■ Réforme de la justice pénale : la Chancellerie lance une nouvelle phase de consultations 4

GPL485s1 ■ Le nouveau dispositif antiblanchiment de la profession d'avocat prend forme 6

GPL486o3 ■ « Il faut réenchanter cette profession formidable » entretien avec HUBERT DE BOISSE et Florence WISHER 7

GPL486f4 ■ Traitement des litiges sériels : plaider pour l'admission du procès pilote en France 9
libres propos par Martin LE TOUZÉ

Technique

GPL486h6 ■ Régime TVA des locations parahôtelières par Antoine BOUTET-MANGON 11

Doctrine

GPL486m1 ■ L'organisation conventionnelle de la preuve : entre autonomie contractuelle et exigences du procès équitable étude par Harouna SAWADOGO 13

Jurisprudence

GPL486g9 ■ Victoire sur tapis vert de la responsabilité du fait d'une balle de squash... ou de la raquette qui l'a projetée note par Quentin LE PLUARD et Maxime PÉRON sous Cass. 2^e civ., 27 nov. 2025 18

GPL486e9 ■ Contrôle de proportionnalité et consolidation d'une filiation établie par une reconnaissance de paternité mensongère note par Dorothee PERROUIN-VERBE sous Cass. 1^{re} civ., 19 nov. 2025 21

GPL485z3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 24

GPL486b9 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29

GPL486e3 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH par Catherine BERLAUD 32

GPL486m4 ■ Chronique de jurisprudence de droit de l'environnement sous la direction de Marie-Pierre MAÎTRE

avec la collaboration d'Émilie BERTAINA, Juliette DESSAGNE, Sophie EDLINGER,

Ida EMPAIN, Julie LOVERA, Laurine MERCIER, Laura PICAVEZ et Johanne PINOT

en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL486m4>



Actes de colloque

GPL485z9 ■ Les Ateliers des voies d'exécution 34

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

51

Sous la responsabilité scientifique de

Soraya AMRANI-MEKKI

DOCTRINE

Responsabilité du fait des choses : vers un heureux reflux de la théorie de la garde commune ?

Yann Legrand

Devoir de vigilance et lutte contre le changement climatique : le plan de vigilance n'est pas un plan de transition climatique

Noëlle Lenoir

Le complément de financement de l'aide aux victimes par la *sur-amende victime* : une occasion manquée

Margaux Camous

JURISPRUDENCE

Une première délimitation attendue des contours de la subrogation légale
(Cass. 1^{re} civ., 13 nov. 2025, n° 23-16.988)

Justine Pocard

Affaire *Bolloré/Vivendi* : le contrôle exclusif de fait découle nécessairement de la détention ou de l'exercice des droits de vote dans les assemblées générales
(Cass. com., 28 nov. 2025, n° 25-14.362)

Patrick Kasparian

DOCTRINE

LPA204d3 Responsabilité du fait des choses : vers un heureux reflux de la théorie de la garde commune ?

PAGE 3

Yann Legrand

La cour d'appel avait rejeté l'action en réparation du préjudice subi par un joueur blessé au cours d'une partie de squash, car elle avait estimé que les deux joueurs étaient cogardiens de la balle. La Cour de cassation a cassé l'arrêt. Elle a estimé que l'auteur du dommage exerçait seul les pouvoirs d'usage, de contrôle et de direction de la raquette, qui constituait l'instrument par le truchement duquel la balle avait été propulsée vers la victime.

LPA204e2 Devoir de vigilance et lutte contre le changement climatique : le plan de vigilance n'est pas un plan de transition climatique

PAGE 7

Noëlle Lenoir

Environ 250 procès climatiques ont été diligentés contre des entreprises dans le monde depuis l'accord de Paris de 2015. Certains de ces procès en France sont fondés sur la loi sur le devoir de vigilance, les ONG soutenant que le plan de vigilance doit contenir les mesures nécessaires à la lutte contre le changement climatique. Cette interprétation n'est pas validée en l'attente de jugement au fond tranchant la question. Les travaux parlementaires sur la loi de 2017 conduisent à penser qu'il n'en est pas ainsi, ce qui serait raisonnable après que l'Union européenne a supprimé l'obligation de publication d'un plan de transition climatique dans le cadre de la directive de 2024 sur un devoir de vigilance européen.

LPA204d9 Droits sociaux des salariés en situation de handicap en France

PAGE 13

Thibault Lahalle

Cinquante ans après la loi de 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées et vingt ans après celle de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il n'est pas inutile de tenter une synthèse des règles applicables aux droits des salariés porteurs de handicap à travers une double préoccupation que sont l'intégration et la protection de cette catégorie de population.

LPA204d4 Le complément de financement de l'aide aux victimes par la *sur-amende* victime : une occasion manquée

PAGE 21

Margaux Camous

Introduite par la loi du 3 juin 2016, la majoration facultative de la peine d'amende en faveur du financement de l'aide aux victimes devait incarner une justice pénale plus symbolique et soucieuse de l'effectivité des droits des victimes. Près de dix ans après son adoption, ce mécanisme demeure pourtant largement inexploité. L'absence de cadre d'application révèle les limites d'une politique publique qui reconnaît les droits des victimes sans toujours leur donner les moyens de leur effectivité. Cette majoration a pourtant toute sa place dans des contentieux à fort impact victimologique.

JURISPRUDENCE

LPA204d1 Une première délimitation attendue des contours de la subrogation légale

PAGE 25

Justine Pocard

Cass. 1^{re} civ., 13 nov. 2025, n° 23-16.988

Dans cet arrêt, la première chambre civile établit une véritable grille de lecture de l'article 1346 du Code civil portant sur la subrogation légale. Elle précise ainsi la notion d'intérêt légitime au paiement de la dette d'autrui, qu'elle conçoit largement, en dépassant la seule existence d'une obligation à la dette du solvens.

LPA204c8 **Le sort de la clause résolutoire face à l'application de la loi *Pinel*** PAGE **29**

Marion Villar

Cass. 3^e civ., 6 nov. 2025, n° 23-21.334, B

Une clause résolutoire, insérée dans un bail commercial en cours au jour de l'entrée en vigueur de la loi dite Pinel, prévoyant un délai inférieur à un mois, contrevient à l'article L. 145-41 du Code de commerce et fait échec à l'application de l'article L. 145-15 de ce même code ; elle doit être réputée non écrite. En cours d'instance, la loi nouvelle s'applique car les effets de la clause ne sont pas définitivement réalisés.

LPA204d7 **La diffamation pour initiés** PAGE **32**

Simon Husser

Cass. crim., 14 oct. 2025, n° 24-86.603

Dans son arrêt rendu le 14 octobre 2025, la chambre criminelle de la Cour de cassation rappelle une solution selon laquelle, en matière de diffamation, lorsque les imputations ont été formulées sous une forme allusive ou déguisée de manière à faire planer le soupçon sur plusieurs personnes, chacune de celles-ci a qualité pour agir. Cette solution, classique, interroge néanmoins quant à son application à l'espèce et, plus largement, quant à la sévérité qui lui est inhérente.

LPA204d5 **Opposabilité par le cédant du bail commercial, codébiteur solidaire des loyers, de la transaction par laquelle le bailleur renonçait à leur perception** PAGE **35**

Pierre Boissan

Cass. 3^e civ., 6 nov. 2025, n° 24-10.745

La transaction conclue entre un bailleur et le nouveau preneur, par laquelle le premier renonçait à percevoir les loyers, peut être opposée par le cédant du bail, tiers à l'acte. Le cédant du bail commercial qui fournit une « garantie solidaire » des loyers est soumis aux règles de la solidarité passive ; il peut ainsi invoquer la transaction comme exception au sens de l'article 1315 du Code civil.

LPA204d2 **Fraude aux investissements atypiques : primauté du devoir de non-immixtion du banquier** PAGE **39**

Antoinette Alaba

Cass. com., 19 nov. 2025, n° 24-18.534

Les virements émis par l'investisseur victime d'une fraude aux placements atypiques relèvent de la catégorie des opérations de paiement autorisées. Ne manque pas à son devoir de vigilance le banquier qui exécute ces virements vers des établissements de crédit implantés dans des États de l'Union européenne, conformément à l'ordre d'une société qui disposait sur son compte bancaire d'une somme très supérieure au montant des virements et possédait d'importants actifs immobiliers.

LPA204e1 **Affaire *Bolloré/Vivendi*: le contrôle exclusif de fait découle nécessairement de la détention ou de l'exercice des droits de vote dans les assemblées générales** PAGE **43**

Patrick Kasparian

Cass. com., 28 nov. 2025, n° 25-14.362

Par deux arrêts rendus le 28 novembre 2025, la Cour de cassation condamne la méthode dite « du faisceau d'indices » adoptée par la cour d'appel de Paris pour la qualification du contrôle exclusif de fait au sens de l'article L. 233-3, I, 3°, du Code de commerce. Elle décide au contraire qu'une personne physique ou morale ne détermine en fait les décisions dans les assemblées générales d'une société que par les seuls droits de vote dont elle dispose, lorsque leur nombre lui permet d'imposer sa volonté lors des assemblées générales. Ainsi, elle affirme que la définition repose exclusivement sur le critère de majorité politique, dont la pertinence mérite d'être questionnée.

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
celine.slobodansky@lextenso.fr



QUESTION PRATIQUE

LE FAUX DILEMME ENTRE RGPD ET OBLIGATIONS FISCALES DE CONSERVATION

Comment concilier l'obligation de limiter la durée de conservation des données et le risque fiscal encouru à les supprimer trop tôt ?

33



À LA UNE

Sociétés - Quand y a-t-il défaut d'établissement et de dépôt des comptes annuels d'une SAS ?

4

Et aussi... - Action en réparation du préjudice écologique : précisions sur le tribunal compétent et la prescription

28

Contrats - Le droit de propriété du vendeur réservataire survit à l'extinction de la créance garantie

11

Commentaire - Commercialisation à distance de services financiers : une protection renforcée du consommateur

31



www.effl.fr



Lefebvre Dalloz



Sociétés

- 4 - Comptes annuels d'une SAS
- 5 - Cession d'actions résolue judiciairement : rétablissement du cédant
- 6 - Clôture de la liquidation amiable d'une société
- 7 - Opposition d'un cogérant au désistement d'action décidé par l'autre
- 7 - Modalités de dépôt du rapport « pays par pays » relatif à l'impôt sur les bénéfices
- 8 - Rapport de gestion des sociétés cotées
- 8 - Déclaration de constitution d'un fonds de pérennité

Entreprise en difficulté

- 9 - Procédure collective affectant les deux patrimoines de l'entrepreneur
- 10 - Déclaration de créance faite par le débiteur

Contrats

- 11 - Transfert du droit de propriété du vendeur réservataire
- 11 - Distinction entre la clause pénale et la clause de dédit
- 12 - Cautionnement garantissant le sous-traitant
- 13 - Effet de la transaction conclue entre un créancier et un codébiteur solidaire
- 14 - Acceptation du bénéfice d'une stipulation pour autrui
- 15 - Détérioration de la réputation d'une marque franchiseur
- 16 - Clause d'arbitrage manifestement inapplicable

Finances de l'entreprise

- 17 - Déclaration d'une nouvelle créance à l'occasion d'une saisie immobilière

Biens de l'entreprise

- 18 - Résiliation du bail commercial

Concurrence

- 20 - Subventions étrangères faussant le marché intérieur
- 21 - Enquêtes de concurrence simples et recueil d'informations

Consommation

- 22 - Nullité d'un contrat hors établissement
- 22 - Caractère abusif de la clause de frais de scolarité
- 23 - Règlement extrajudiciaire des litiges de consommation

Compliance

- 25 - Reporting taxonomie des entreprises
- 26 - Restrictions au délit de prise illégale d'intérêts
- 27 - Lutte contre le blanchiment : mesures de vigilance complémentaires

Et aussi...

- 28 - Action en réparation du préjudice écologique
- 30 - Modification des résultats obtenus via des moteurs de recherche

Commentaire

- 31 - Commercialisation à distance de services financiers

Veilles

- 37 - Veille législative
- 38 - Veille fiscale et sociale



QUESTION PRATIQUE



33

**CONSERVER OU SUPPRIMER ?
LE FAUX DILEMME
ENTRE RGPD ET OBLIGATIONS
FISCALES DE CONSERVATION**

Revue de jurisprudence de Droit des Affaires 02/26

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

Vente d'une filiale et motif justifiant la convention d'occupation précaire

CA Bordeaux 6-10-2025 n° 25/00258 : Décisions 67

Lorsqu'une société a délivré congé des locaux commerciaux qu'elle occupe, la vente de sa filiale peut être un motif légitime justifiant la conclusion d'une convention d'occupation précaire lui permettant de rester dans les locaux après le terme du bail initial.

Sanction d'une clause résolutoire mentionnant un délai de quinze jours

Cass. 3^e civ. 6-11-2025 n° 23-21.454 FS-B : Décisions 70

La clause résolutoire qui prévoit qu'elle jouera s'il n'est pas mis fin au manquement dans un délai de quinze jours après délivrance du commandement est réputée non écrite en son entier.

Dieselgate : résolution de la vente du véhicule pour défaut de délivrance conforme

Cass. 1^{er} civ. 24-9-2025 n° 23-23.869 FS-B : Décisions 73 et avis p. 12

L'installation d'un logiciel dans un véhicule afin de fausser les mesures de ses émissions polluantes constitue un manquement grave du vendeur du véhicule à son obligation de délivrance conforme justifiant la résolution du contrat de vente ; l'action en résolution fondée sur un tel manquement se prescrit par 5 ans à compter du jour où l'acheteur a connu ou aurait dû connaître le défaut de conformité allégué.

Les peines d'affichage et de diffusion de la condamnation d'une société peuvent se cumuler

Cass. crim. 28-10-2025 n° 24-86.438 F-B : Décisions 81

Les peines d'affichage et de diffusion de la condamnation pénale d'une personne morale sont prononcées dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnes physiques et peuvent donc être ordonnées cumulativement.

Une décision du conseil d'administration peut être annulée pour abus de pouvoirs

Cass. com. 26-11-2025 n° 23-23.363 FS-BR : Décisions 84

Peut être annulée pour abus de pouvoirs la décision du conseil d'administration qui est contraire à l'intérêt social et qui a été prise dans l'intérêt exclusif des membres du conseil ou de toute autre personne déterminée, en particulier d'un actionnaire.

Majorité requise pour l'adoption des décisions collectives de SARL

Cass. com. 5-11-2025 n° 23-10.763 FS-B : Décisions 90

Les statuts d'une SARL ne peuvent pas fixer de majorité moins élevée que celle prévue par la loi pour l'adoption des décisions collectives extraordinaires à peine de nullité des décisions prises à compter du 21 juillet 2019, nonobstant la date de création de la société.

La condamnation pénale d'un établissement public est transférée à celui qui l'absorbe en cas de fusion

Cass. crim. 12-11-2025 n° 23-84.389 FS-B : Décisions 92

En cas de fusion entre établissements publics, la condamnation pénale de l'établissement absorbé est transférée à l'établissement absorbant, dès lors que, par l'effet de l'opération, il existe une continuité économique et fonctionnelle entre eux.

Le contrat peut être conclu à distance même s'il est remis signé au professionnel

Cass. 1^{er} civ. 5-11-2025 n° 23-22.883 FS-B : Décisions 107

Lorsque, dans un système organisé à distance, l'offre du professionnel est reçue par e-mail et signée en dehors des locaux de celui-ci, le fait que le consommateur vienne ensuite la déposer dans ces locaux ne remet pas en cause la qualification de contrat conclu à distance.

Rembourser par anticipation un crédit ne fait pas échec à l'action en nullité du contrat de crédit

Cass. 1^{er} civ. 5-11-2025 n° 24-16.652 F-B : Décisions 108

Le remboursement par anticipation d'un crédit n'empêche pas de se prévaloir de la nullité du contrat de crédit fondée sur la violation de l'article L 312-25 du Code de la

consommation interdisant le déblocage des fonds avant l'expiration d'un délai de sept jours.

RJDA 2026
(c) 2026 Editions Francis Lefebvre

La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 5 du 02 février 2026

Sommaire du numéro

La Semaine du droit

ÉDITO

Soumission(s)

N° 152 - Par Pascale ROBERT-DIARD

[Consulter le PDF](#)

LES ACTEURS | MINEURS

À la PJJ des défis majeurs

N° 153 - Par Florence CREUX-THOMAS

[Consulter le PDF](#)

L'ENTRETIEN | MINEURS

« La PJJ doit s'adapter aux défis posés à une jeunesse placée sous l'emprise de la criminalité organisée »

N° 154 - Par Thomas LESUEUR

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | PROCÉDURE CIVILE

Copropriété : irrecevabilité des demandes reconventionnelles hors champ de la procédure accélérée au fond

N° 155

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 12 au 18 janvier 2026

N° 156

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | AIDE JURIDICTIONNELLE

Le rôle du bâtonnier dans la mise en oeuvre de l'aide juridictionnelle

N° 157 - Par Cécile CASEAU-ROCHE

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | RESPONSABILITÉ DU FAIT DES CHOSES

Joueur blessé au cours d'un match de squash : à la recherche de la chose, instrument du dommage

N° 158 - Par Nicolas RIAS

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | SAISIE IMMOBILIÈRE

Autonomie procédurale de la saisie immobilière : la péremption d'instance biennale écartée

N° 159 - Par Guillaume FRICKER

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | SUCCESSION-PARTAGE

Déclarer n'est pas prouver : limite à la rigueur du formalisme successoral

N° 160 - Par Juliette TISSOT

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Modalités de la résiliation des contrats d'assurance complémentaire santé et prévoyance quand l'entreprise est en liquidation judiciaire

N° 161

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 12 au 18 janvier 2026

N° 162

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | TRANSACTION

Portée d'une transaction relative à l'exécution du contrat quand l'action porte sur la rupture

N° 163

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 12 au 18 janvier 2026

N° 164

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La France adopte une trajectoire de réchauffement de référence pour guider l'adaptation au changement climatique

N° 165

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | ÉLECTIONS

Élections municipales 2026 : le rôle et les règles de l'Arcom

N° 166

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 22 au 28 janvier 2026

N° 167

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | CONSEIL D'ÉTAT

Arrêts A du Conseil d'État du 8 décembre 2025 au 18 janvier 2026

N° 168

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Absence de consentement à un acte sexuel

N° 169 - Par Frédéric SUDRE

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT D'ACCÈS À UN TRIBUNAL

Protection des magistrats contre une réaffectation arbitraire

N° 170 - Par Laure MILANO

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PROCÉDURE PÉNALE

Reconnaissance mutuelle des décisions infligeant des sanctions pécuniaires

N° 171 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Invalidation du prêt, obligation de restitution et exception de compensation

N° 172 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | CITOYENNETÉ

Vers la portabilité du statut personnel en Europe ?

N° 173 - Par Lilian LARRIBÈRE

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Responsabilité du vendeur de carburant et défaut de conformité

N° 174 - Par Clara SOULAT

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | UNIVERSITÉS

Une Licence connectée aux réalités professionnelles

N° 175 - Par Jean-Baptiste PERRIER

[Consulter le PDF](#)

La Semaine de la doctrine



L'ÉTUDE | CONFLIT DE LOIS

Divorce international et lois applicables

N° 176 - Par Bruno ANCEL

[Consulter le PDF](#)

LA CHRONIQUE | DROIT DU SPORT

Droit du sport

N° 177 - Par Romain BOFFA , Nathalie BLANC , Manuel GROS , Bernard HAFTEL ,
Franck LE MENTEC et Jean-Philippe TRICOIT

[Consulter le PDF](#)

La Semaine du praticien



INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AIDE JURIDIQUE

Les plafonds d'admission à l'AJ pour 2026 sont publiés

N° 178

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AIDE JURIDIQUE

Retrait de l'AJ : perception des honoraires sans attendre l'irrévocabilité de la décision

N° 179

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | MAGISTRATS

Mobilisation des magistrats dans la lutte contre les ingérences étrangères

N° 180

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 6 du 05 février 2026

Sommaire du numéro

Échos de la pratique

ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

3 QUESTIONS - L'AGS, un partenaire essentiel pour les entreprises en difficulté

N° 117 - Par Antonin BLANCKAERT

[Consulter le PDF](#)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Étude de suivi sur l'application de la directive relative au respect des droits de propriété intellectuelle

N° 118

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Revue Énergie - Environnement - Infrastructures

N° 119

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Journal du droit international (Clunet)

N° 120

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES CHIFFRÉES

Les aspirations et comportements des jeunes talents face à l'emploi en 2026

N° 121

[Consulter le PDF](#)

Actualités

AFFAIRES | BANQUE

Les règles relatives au point d'accès unique européen sont transposées en droit français

N° 122

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BREVET

Validité d'un brevet européen et mesures de protection pouvant être décidées en cas de contrefaçon vraisemblable

N° 123

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

La concurrence déloyale, seule limite à la liberté du commerce et de l'industrie

N° 124

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

L'ICMA analyse les opportunités et les limites des stablecoins

N° 125

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARQUE

Irrecevabilité en appel de l'action en revendication de marque distincte de la nullité

N° 126

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROFESSION

Confidentialité des consultations des juristes d'entreprise : la loi déferée au Conseil constitutionnel

N° 127

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROCÉDURE

Recevabilité des prétentions de l'appelant en réponse à un appel incident

N° 128

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | RESPONSABILITÉ

Jeux de hasard en ligne : éclairages sur l'application de Rome II à une action en responsabilité contre les dirigeants d'un opérateur étranger non autorisé

N° 129

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | RESPONSABILITÉ

Incendie causé par une installation de chauffage défaillante : stricte application de l'article 1147 du Code civil

N° 130

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SÛRETÉS

Cessation de la garantie financière d'un agent immobilier : sans notification individuelle, le délai de trois mois pour produire la créance n'est pas opposable

N° 131

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

Prescription des cotisations sociales : fin de la suspension de la prescription

N° 132

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

Maladie professionnelle : articulation entre saisine de la CRA et saisine du juge

N° 133

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

La charte du cotisant contrôlé est publiée au BOSS

N° 134

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

Cotisations sociales : sanctions en cas de recours au travail dissimulé par un sous-traitant et calcul de la majoration de retard

N° 135

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

Irrégularité de la procédure devant la commission médicale de recours amiable (CRA)

N° 136

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

Maladie professionnelle et employeurs successifs

N° 137

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | TVA

Territorialité de la TVA des prestations de vérification de diplôme réalisées au profit de non-assujettis

N° 138

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | TVA

Fusion d'organismes d'assurance : précision des règles de dispense de taxation et de régularisation de TVA

N° 139

[Consulter le PDF](#)**Études et commentaires**

AFFAIRES | ENTREPRISE

Duty of care des entreprises : vers un devoir général de vigilance

N° 1041 - Par Valentin BAUDOUIN

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Cessions de droits sociaux

N° 1042 - Par Bernard-Olivier BECKER , Matthieu BUCHBERGER et Marie CAFFIN-MOI

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ CRÉÉE DE FAIT

Droit international privé : juridiction compétente pour connaître de la dissolution d'une société créée de fait

N° 1043 - Par Cédric LATIL

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Pas de côté de la Cour de cassation en matière de contrôle

N° 1044 - Par Patrick BARBAN

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT DES AFFAIRES

SOCIÉTÉ - Cession de parts sociales - Détermination du prix - Expert de l'article 1843-4 du Code civil - Office du juge

N° 1045

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

Arrêt obligé sur la circonstance aggravante de personne interposée en matière d'abus de biens sociaux

N° 1046 - Par Julie GALLOIS

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTENTIEUX

Contrôle URSSAF : entre droit de communication et respect de la procédure contradictoire

N° 1047 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | DROIT SOCIAL

PROTECTION SOCIALE - Contrôle Urssaf - Contrainte - Signature par une image numérisée

N° 1048

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | DROIT SOCIAL

1049 PROTECTION SOCIALE - Contrôle Urssaf - Report de la date - Principe du contradictoire

N° 1049

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | DROIT SOCIAL

PROTECTION SOCIALE - Contrôle Urssaf - Notification irrégulière - Fusion-absorption

N° 1050

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | PRINCIPE D'IMPARTIALITÉ

Principe d'impartialité et impositions différentes dans le contentieux fiscal

N° 1051 - Par Laurent CHESNEAU

[Consulter le PDF](#)

Droit des sociétés, n° 2 du 01 février 2026

Sommaire du numéro

Repère



EUROPEAN UNIQUE IDENTIFIER

Le nouvel identifiant unique européen (EUID) des sociétés

N° 2 - Par Renaud MORTIER

[Consulter le PDF](#)

Alertes



FOCUS | ENTREPRISES INNOVANTES

2026, année de la Societas Europaea Unificata (28e régime) ?

N° 17 - Par Bruno DONDERO

[Consulter le PDF](#)

FOCUS | JURISTE D'ENTREPRISE

Confidentialité des consultations des juristes d'entreprise : la loi instaurant un « legal privilege » français déferée au Conseil constitutionnel

N° 18

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | APPROBATION DES COMPTES

Délais d'approbation et de dépôt des comptes au greffe en SAS

N° 19 - Par Clara LAVIELLE

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | ESG

L'AEMF promeut la clarté dans la communication sur les stratégies ESG dans une seconde note thématique

N° 20

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | ESG

Les autorités européennes de surveillance publient des lignes directrices communes sur les tests de résistance ESG

N° 21

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | ESG

Certification des informations en matière de durabilité : mise à jour des lignes directrices de la H2A

N° 22

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | CUMCUM

Fraude CumCum : fin des poursuites pour HSBC moyennant une amende de plus de 267 M €

N° 23

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | IMPÔT MONDIAL SUR LES SOCIÉTÉS

Impôt minimum mondial sur les sociétés : les membres du cadre inclusif OCDE/G20 s'alignent sur la mise en oeuvre de l'accord

N° 24

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | FISCALITÉ D'ENTREPRISE

Transparence fiscale des entreprises : modalités de publication et adaptations comptables

N° 25

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | IMPÔT MONDIAL SUR LES SOCIÉTÉS

À saute-mouton sur les conventions internationales jusqu'au bénéficiaire effectif

N° 26 - Par Lucienne ERSTEIN

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

Déclaration au RCS des bénéficiaires effectifs : irrecevabilité du recours contre l'ordonnance d'injonction, faute d'excès de pouvoir

N° 27

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | CSE

CSE, expert-comptable et politique sociale de l'entreprise

N° 28

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | LICENCIEMENT

Licenciement dépourvu d'effet lors d'un transfert d'entreprise : régime indemnitaire applicable

N° 29

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | PAQUET OMNIBUS II

Paquet Omnibus II : le règlement destiné à améliorer et simplifier le programme InvestEU est publié

N° 30

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | ENTREPRISE

Un nouveau service facilite les formalités des entreprises

N° 31

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | AIDES DE MINIMIS

Aides de minimis : création du registre national sur la plateforme des aides d'État

N° 32

[Consulter le PDF](#)**Dossier**

SÛRETÉ

Sûretés et sociétés

N° 12 - Par Marie BLONDEL

[Consulter le PDF](#)

FIDUCIE SÛRETÉ

La fiducie-sûreté de droits sociaux

N° 13 - Par Benoît CHAFFOIS

[Consulter le PDF](#)

SÛRETÉS

L'impact des évolutions de la société sur les sûretés constituées sur elle

N° 14 - Par Jean-Baptiste BARBIÈRI

[Consulter le PDF](#)

CAUTIONNEMENT

Le cautionnement des dettes sociales par le dirigeant

N° 15 - Par Manuella BOURASSIN

[Consulter le PDF](#)

CAUTIONNEMENT

L'impact des évolutions de la société sur le cautionnement des dettes sociales

N° 16 - Par Marie BLONDEL

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉ GARANTE

La protection de la société garante par le droit des sociétés

N° 17 - Par Edmond SCHLUMBERGER

[Consulter le PDF](#)

SÛRETÉ

Octroi de sûretés et monopole bancaire

N° 18 - Par Maxime JULIENNE

[Consulter le PDF](#)

SÛRETÉ

Rapport de synthèse

N° 19 - Par Antoine HONTEBEYRIE

[Consulter le PDF](#)

Commentaires



DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS | CONSEIL D'ADMINISTRATION

De l'abus de majorité des associés à l'abus de pouvoirs des administrateurs...

N° 11

[Consulter le PDF](#)

DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS | CAPITAL SOCIAL

Un coup d'accordéon prévu dans un accord de conciliation homologué peut constituer un abus de majorité

N° 12

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS CIVILES ET GROUPEMENTS | GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN

Mésentente et GAEC : l'objet spécial ne neutralise pas l'exigence de paralysie

N° 13 - Par Nadège JULLIAN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS CIVILES ET GROUPEMENTS | COOPÉRATIVE

Sanctions statutaires au sein d'une coopérative et clause pénale : l'indifférence de l'origine réglementaire de la sanction

N° 14 - Par Nadège JULLIAN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES | SARL

Précisions sur la recevabilité de l'expertise de gestion

N° 15 - Par Jean-François HAMELIN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES | SARL

Respect du délai de 3 mois en matière d'agrément : au gérant de s'organiser !

N° 16 - Par Jean-François HAMELIN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES | SARL

La rémunération du gérant ou la tentation de l'équité pour les juges du fond

N° 17 - Par Jean-François HAMELIN

[Consulter le PDF](#)

DROIT PÉNAL DES SOCIÉTÉS | DIRIGEANT

Précisions sur la qualité de dirigeant de fait

N° 18 - Par Renaud SALOMON

[Consulter le PDF](#)

DROIT PÉNAL DES SOCIÉTÉS | ABUS DE BIENS SOCIAUX. - BANQUEROUTE

Précisions sur l'élément intentionnel des délits d'abus de biens sociaux et de banqueroute

N° 19 - Par Renaud SALOMON

[Consulter le PDF](#)

FISCALITÉ DES STRUCTURES D'ENTREPRISES | SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Détention d'un immeuble situé en France

N° 20 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

FISCALITÉ DES STRUCTURES D'ENTREPRISES | IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Société assujettie à l'impôt sur les sociétés : régime de report en arrière des déficits

N° 21 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

Journal du Droit international Clunet, n° 1 du 01 janvier 2026

Sommaire du numéro

Doctrine

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

La privatisation, nouveau défi du droit de la mer

N° 1 - Par Nathalie ROS

[Consulter le PDF](#)

CONFLIT DE LOIS

La manipulation de l'internationalité des situations juridiques

N° 2 - Par Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER

[Consulter le PDF](#)

Variétés

DROITS DE L'HOMME

Le droit à la vie à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

N° 1 - Par Bernard TEYSSIÉ

[Consulter le PDF](#)

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Les gels de fonds et de ressources économiques face à l'évolution du droit européen des sanctions économiques

N° 2 - Par Daniel MAINGUY

[Consulter le PDF](#)

DROIT COMPARÉ

Droit de l'environnement et durabilité en Afrique : influences croisées euro-africaines

N° 3 - Par Patrick THIEFFRY

[Consulter le PDF](#)

Commentaires

FRANCE | DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

Qualification de l'action directe en droit international privé européen : la Cour de cassation rentre dans le rang

N° 1 - Par Étienne FARNOUX

[Consulter le PDF](#)

FRANCE | RECOURS EN ANNULATION

Arbitrage et faillite étrangère : l'inclusion dans l'ordre public international français de la lex concursus étrangère

N° 2 - Par Lilian LARRIBÈRE

[Consulter le PDF](#)

FRANCE | DROIT DU SPORT

L'arrêt Semenya c/ Suisse de la grande chambre de la CEDH : à la recherche d'un équilibre entre l'autonomie de l'arbitrage TAS et la protection des droits fondamentaux des athlètes

N° 3 - Par Mathieu MAISONNEUVE

[Consulter le PDF](#)

Chroniques



DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Chronique de jurisprudence de la Cour internationale de justice (2025)

N° 1 - Par Yann KERBRAT et Guillaume LE FLOCH

[Consulter le PDF](#)

TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT | DROIT DU SPORT

Chronique des sentences arbitrales

N° 2 - Par Johanna GUILLAUMÉ et Éric LOQUIN

[Consulter le PDF](#)

Bibliographie



COMPTES RENDUS D'OUVRAGES | DROIT COMPARÉ

Droit comparé

N° 1 - Par Gustavo CERQUEIRA

[Consulter le PDF](#)

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES | DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

La cohérence mondiale du droit, cours général de droit international privé

N° 2 - Par Laurence USUNIER

[Consulter le PDF](#)

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES | DROIT PÉNAL INTERNATIONAL

Réparer les « crimes du passé »

N° 3 - Par Catherine KESSEDJIAN

[Consulter le PDF](#)

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES | CHARTE DES NATIONS UNIES

Erforderlichkeit einer justiziablen Begründungspflicht bei der Ausübung des Vetorechts ständiger UN-Sicherheitsratsmitglieder (nécessité d'une motivation justiciable lors de l'utilisation du veto par les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU)

N° 4 - Par Robert KOLB

[Consulter le PDF](#)

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES | DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

« Marchés et instruments financiers en droit international privé »

N° 5 - Par Hervé SYNDET

[Consulter le PDF](#)